

L'équipement, l'information et l'accompagnement des téléspectateurs dans la région Midi-Pyrénées et le département des Hautes-Pyrénées

France Télé Numérique

12 juillet 2011
Conseil Général des
Hautes Pyrénées
TARBES

Le groupement d'intérêt public (GIP)

France Télé Numérique

Créé par la loi Télévision du Futur du 5 mars 2007

Composition

- ➔ l'Etat (50%)
- ➔ les chaînes « historiques » nationales :
France Télévisions (15%), TF1 (10%), Canal + (10%), M6 (10%) et Arte (5%)

Missions

- ➔ Informer et accompagner les téléspectateurs vers le passage au tout numérique
- ➔ Gérer les aides instituées par la loi
- ➔ Suivre un projet national et sa mise en œuvre régionale

Le passage à la télé tout numérique

Qu'est-ce que c'est ?



Techniquement, c'est une modification du standard de diffusion...

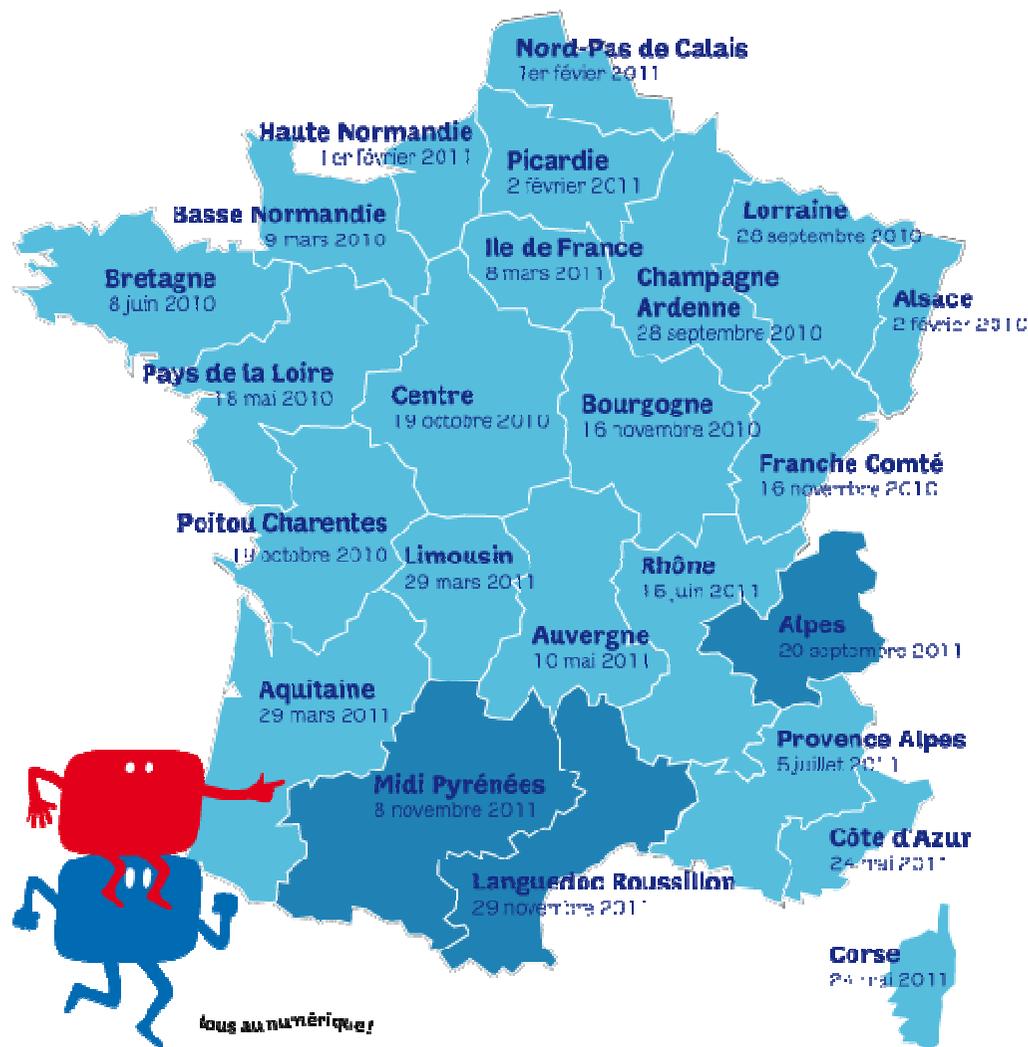
La diffusion des ondes « hertziennes », permet aux téléspectateurs de recevoir les chaînes par une antenne râteau.



Le passage à la télé tout numérique signifie que le signal hertzien est désormais entièrement numérisé.

... qui impacte tous les téléviseurs reliés à une antenne râteau ou une antenne intérieure.

90% des métropolitains déjà **tout numérique**



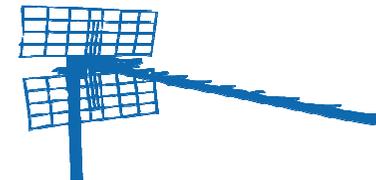
**10 régions en 2010
11 régions en 2011
passées au tout numérique
Soit plus de 24 millions de
foyers**

**Encore 3 régions en 2011
Près de 2,8 millions de foyers**

**9 Dom et Com
d'ici fin novembre 2011**

Qui est concerné par le passage au tout numérique?

Tous les foyers recevant la télévision par une **antenne râteau ou intérieure** sur un ou plusieurs postes du foyer



Les foyers recevant 5 chaînes ou moins

Les foyers résidant en habitat collectif

Les foyers recevant la TNT



Avant le passage



Après le passage

Effectuer un diagnostic
S'équiper

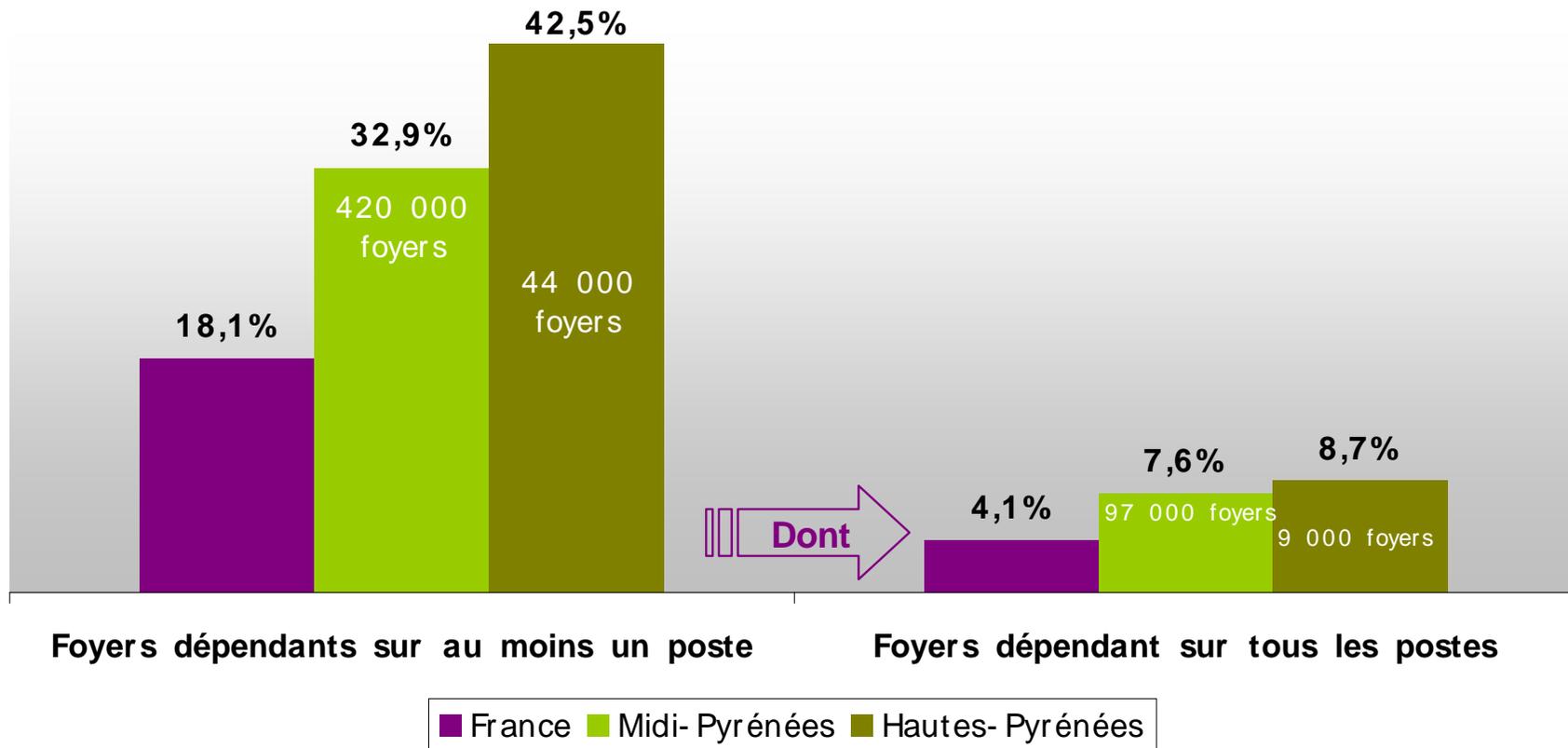


S'assurer de l'adaptation de l'antenne collective aux nouvelles fréquences de la TNT

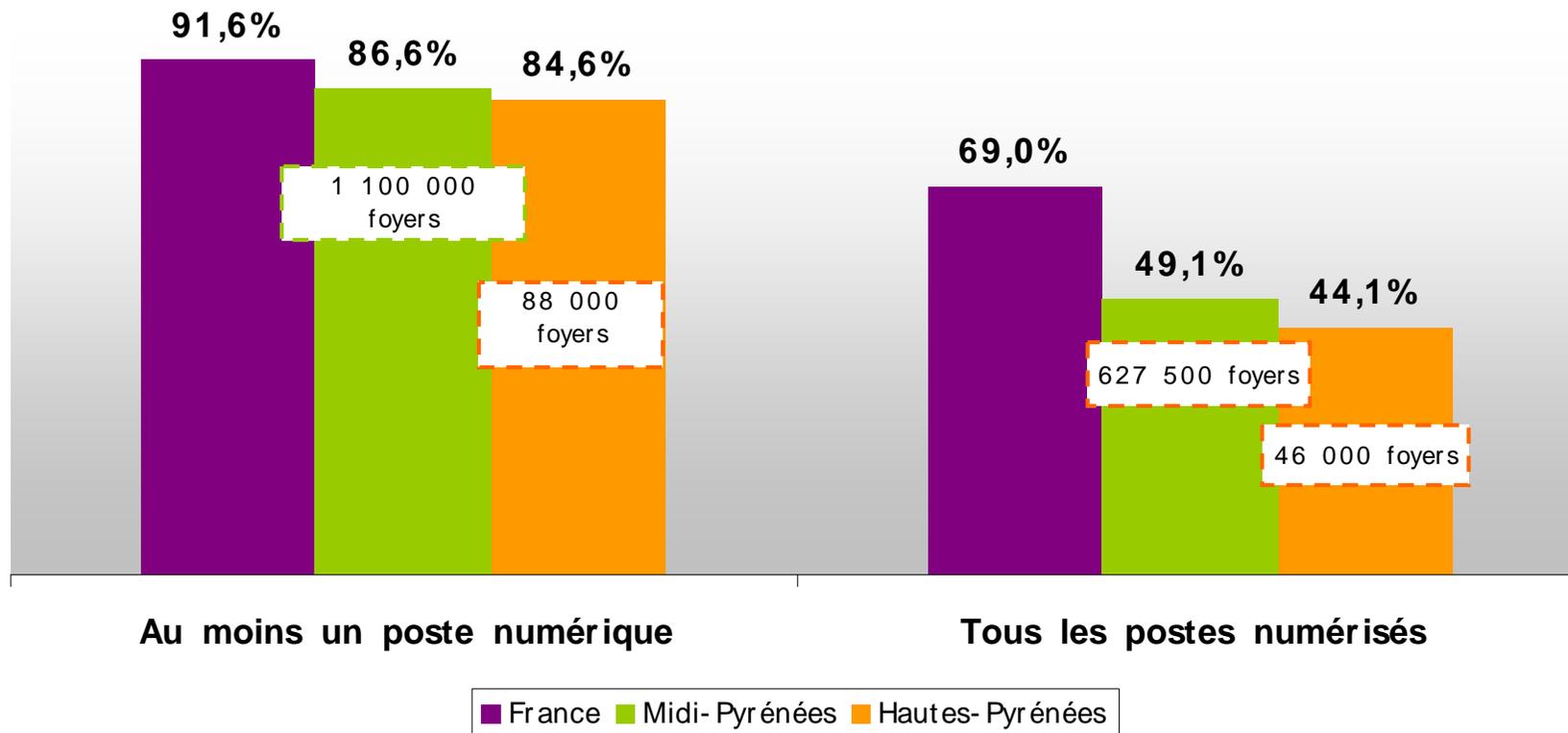
Rechercher et mémoriser les chaînes



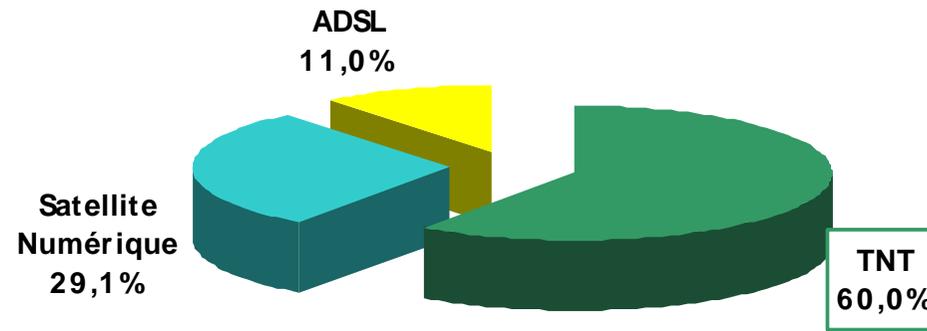
Equipement TV des foyers dans les Hautes-Pyrénées



Numérisation dans les Hautes-Pyrénées



La réception numérique dans les Hautes-Pyrénées



Près de 70 000 foyers* devront effectuer une recherche et mémorisation des chaînes après le passage

** estimation*

Les 4 volets de l'information et de l'accompagnement

**Partenariat avec les collectivités
et les services déconcentrés**

Information du grand public

Information des professionnels

Aides des particuliers et des collectivités

L'information et l'accompagnement

Partenariat avec les collectivités et les services déconcentrés

Le partenariat avec les élus et les services déconcentrés

France Télé Numérique s'engage à vos côtés pour :



- Vous accompagner pour relayer l'information auprès de vos administrés
- Vous préparer à répondre aux besoins de vos administrés
- Trouver ensemble les solutions pour assurer la continuité de la réception TV

Le partenariat avec les élus et les services déconcentrés



Mobiliser tous les acteurs

- Une délégation régionale en place depuis mars 2011
- Installation des Commissions Départementales de Transition vers le tout numérique
- Rencontres avec les élus via des réunions d'associations des Maires et/ou de communautés de communes/d'arrondissement
- Envoi aux Maires concernés par un émetteur non reconduit d'un guide spécifique et d'une cartographie de l'incidence sur la commune

Mettre en place une assistance de proximité

- Constitution d'un réseau de « référents tous au numérique »
- Mobilisation des acteurs sociaux : CCAS, associations
- Propositions aux maisons de retraite, collectivités, associations de formations de bénévoles

Le partenariat avec les élus et les services déconcentrés

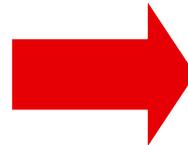


Relayer l'information auprès des administrés

- Envoi d'un dossier d'information à tous les élus le 7 et 8 avril 2011
- Mise à disposition d'articles et d'iconographie pour les bulletins et sites municipaux
- Mise en place de Totems et dépliants d'information dans les accueils publics
- Accueil éventuel de la tournée « Tous au numérique »
- Aide à la diffusion d'informations spécifiques (réorientation d'antenne, passage à un autre mode de réception, ...)

Guide Elus – Emetteurs non reconduits

Lorsqu'il n'y a pas de solution collective de continuité de la réception tv



Informations spécifiques
Elus/Grand public

- Courriers
 - Infos Mobiles
 - Mobilisation des professionnels
 - Centre d'appels
- Site Internet :

« [tous au numerique.fr](http://tous.aunumerique.fr) »

L'information et l'accompagnement

Le grand public

L'information du grand public

Campagnes TV nationales



Le Centre d'appels



Le site internet
www.tousaunumerique.fr



La couverture TNT
à l'adresse près

L'information du grand public

**Bandeaux
à partir du 8 septembre**



**Publicité dans les
médias régionaux
à partir du 26 septembre**

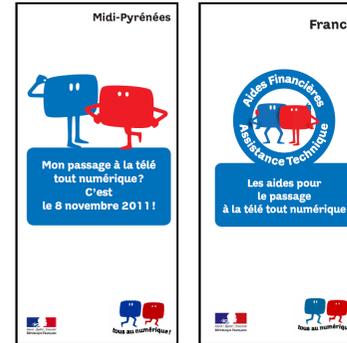
Temps 1 : incitation à s'équiper



Temps 2 : rechercher les chaînes



Dépliants



**Guide diffusé
à tous les foyers
fin septembre**



**Tournée
« tous au numérique »
à partir du 13 septembre
jusqu'au 12 novembre**



Département	Commune	Date	Dispositif
65	Andrest	21/10/2011	Info Mobile
65	Aureilhan	25/10/2011	Info Mobile
65	Bagnères-de-bigorre	31/10/2011	Info Mobile
65	Bagnères-de-bigorre	09/11/2011	Info Mobile
65	Bagnères-de-bigorre	09/11/2011	Guide
65	Bordères-sur-l'échez	19/10/2011	Info Mobile
65	Ibos	20/10/2011	Info Mobile
65	Luillan	29/10/2011	Info Mobile
65	Lannemezan	26/10/2011	Info Mobile

L'information et l'accompagnement

Les Professionnels

L'information des professionnels

- Les antennistes et revendeurs
- Les syndics et bailleurs
- Les hôteliers
- Des réunions d'information
- Des brochures spécifiques
- PLV et signalétique
- La charte des professionnels agréés



Gestionnaires de logements collectifs : que faut-il faire?

- S'assurer de la **compatibilité des antennes collectives** avec le plan de passage au tout numérique, même si ces immeubles reçoivent actuellement la TNT, car les fréquences des chaînes changent lors du passage
- Recourir à un **professionnel agréé** « Tous au numérique » pour les travaux d'adaptation nécessaires

L'engagement des professionnels

Les professionnels agréés
ont pris 5 engagements pour
la protection du consommateur

491 professionnels
signataires de la charte
en Midi-Pyrénées à ce jour



Les professionnels antennistes,
revendeurs et distributeurs s'engagent pour vous.

Nos 5 engagements

1. Des produits d'entrée de gamme pour chaque mode de réception de la télé tout numérique.

2. Une aide à l'installation et au réglage à domicile de votre équipement.

Dans le cadre de sa politique commerciale, le professionnel s'engage à vous expliquer comment régler vos équipements (recherches des chaînes) et peut aussi fournir une aide au réglage à domicile en complément d'une vente dans le cadre d'un forfait « sans soucis ».

3. Un diagnostic complet, transparent et sincère de votre installation et de vos besoins.

4. Des forfaits sans surprise pour des interventions standard.

Le professionnel signataire s'engage à pratiquer et à clairement afficher des prestations standard, dont le contenu sera clairement délimité.

5. Une aide à la « décision éclairée » pour les installations collectives.

Le professionnel effectuera un diagnostic complet, fournira des devis détaillés et conseillera son client afin de réaliser un investissement durable qui s'adapte aux changements ultérieurs des plans de fréquences.

Ensemble, nous nous engageons à vous faire passer à la Télé Tout Numérique en toute sérénité.



www.tousaunumerique.fr
0 970 818 818 numéro non surtaxé
(prix d'un appel local, du lundi au samedi de 9h à 21h)



L'information et l'accompagnement

Le dispositif d'aides

Les aides financières pour les foyers



Pour les foyers recevant actuellement les 5 chaînes historiques et éventuellement une chaîne locale en analogique, par une antenne râteau ou une antenne intérieure, pour un poste de leur résidence principale.

Pour les foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT
Sous conditions de ressources

Aide à l'équipement : 25 euros maximum

Pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL

Aide à l'antenne : 120 euros maximum

Pour l'adaptation ou le remplacement d'une antenne râteau

Pour les foyers résidant dans les zones non couvertes par la TNT
Sans condition de ressources

Aide à la réception : 250 euros maximum

Pour l'acquisition d'un équipement de réception alternatif à l'antenne râteau

formulaire sur demande au 0 970 818 818 OU en téléchargement sur www.tousaunumerique.fr

Demandes d'aides à renvoyer jusqu'à 6 mois maximum après le passage

L'aide financière pour les collectivités

Les collectivités peuvent mettre en œuvre une solution technique permettant d'assurer la continuité de la réception TV. En contrepartie, elles peuvent bénéficier d'une compensation financière versée par l'Etat.

Si la solution technique choisie est le financement d'un ré-émetteur TNT, la collectivité ou son groupement doit demander l'autorisation au CSA

Mise en fonctionnement au plus tard 2 mois avant la date de passage

La collectivité doit ensuite adresser sa demande de compensation financière à France Télé Numérique

- **Au plus tard 2 mois après la date de passage**
- **Les foyers bénéficiaires ne pourront prétendre aux aides financières individuelles**

L'aide financière est plafonnée à 80% du coût de l'investissement

Calculée en fonction du nombre de foyers non couverts bénéficiaires de la solution

Les 48 communes concernées

Les 48 communes (soit 10 % des communes des Hautes-Pyrénées) qui se trouvent en zones blanches comptent 2.925 foyers pour 6.443 habitants. Les résidences secondaires et les hébergements touristiques sur ces communes ne sont pas comptabilisés.

Les 48 communes concernées

Les communes non desservies et qui font l'objet du plan de résorption des zones blanches par le

Conseil général des Hautes Pyrénées sont :

Aragnouet, Ens, Adervielle-Pouchergues, Anla, Armenteurle, Arrens-Marsous, Aulon, Avajan, Azet, Bordères-Louron, Bourisp, Bramevaque, Cadeilhan-Trachère, Camparan, Cauterets, Cazarilh, Cazaux-Fréchets-Aneran-Camors, Chèze, ESbareich, Esquièze-Sère, Estarvielle, Estensan, Ferrère, Ferrières, Gaudent, Gavarnie, Gèdre, Genos, Grailhen, Grust, Guchan, Loudenvielle, Loudervielle, Mont, Sailhan, Saligos, Sassis, Sost, Tramezaïgues, Troubat, Vielle-Louron, Vignec, Arbéost, Aveux, Bazus-Aure, Gembrie, Mauléon-Barousse et Vizos.

L'assistance technique à domicile



Pour les foyers dont les membres ont plus de 70 ans ou pour les personnes souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80%

Le marché a été remporté par Le Public Système

Les interventions débuteront le 12 septembre 2011 et jusqu'au 23 novembre 2011.

Ce seront des étudiants qui assureront l'assistance technique à domicile

Sur rendez-vous

Intervention gratuite à domicile sur le poste principal :

- . installation et branchement de l'adaptateur (acquis directement par le bénéficiaire)
- . recherche et mémorisation des chaînes
- . mode d'emploi de la mémorisation des chaînes pour le jour du passage

Pour en bénéficier : 0 970 818 818 qui organisera la prise de RDV

Pour tout savoir

0 970 818 818

(prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

www.tousaunumerique.fr

MERCI

Pour nous contacter :

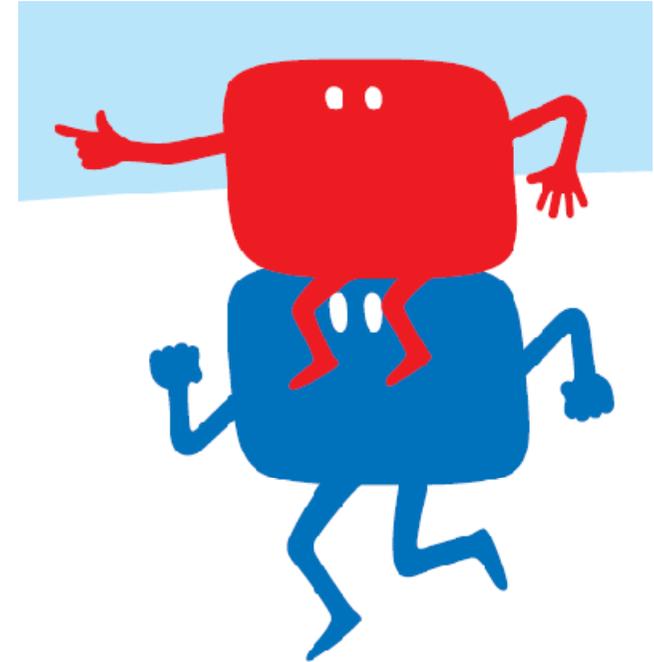
GIP France Télé Numérique

Eric FORENS

Délégué Régional Midi-Pyrénées

Tél : 06 01 29 00 16

eric.forens@tousaunumerique.fr



Equipe Midi-Pyrénées

Délégués Techniques Régionaux

Gérard Gimenez

gerard.gimenez@tousaunumerique.fr

Michel Ruiz

michel.ruiz@tousaunumerique.fr

Collaboratrice

Alizé Puissant

alize.puissant@tousaunumerique.fr